|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

Diplôme d’Etudes Spécialisées

en **Santé Publique et Médecine Sociale**

***Région île de France***

*Coordonnateur : Professeur Corinne Alberti*

**Agrément des terrains de stage**

**Année 2017**

Une **réforme du 3e cycle des études médicales**[[1]](#footnote-1) entre en application à la rentrée 2017. Cette réforme instaure une progressivité, en terme d’acquis (connaissances et compétences), de responsabilité et d’encadrement de l’étudiant, qui est détaillée dans la nouvelle maquette du DES de Santé publique (DES-SP).

Dans ce cadre, l’internat sera organisé en 3 phases :

* une **phase socle** d’un an,
* une **phase d’approfondissement** de 2 ans,
* une **phase de consolidation** d’un an.

Afin de répondre aux exigences et modalités de ces 3 phases, une nouvelle campagne d’agrément devra être menée pour qu’à son issue chaque stage soit agréé, aux vues des éléments fournis par la structure d’accueil, **pour une ou plusieurs phases**.

Le présent document détaille l’ensemble des éléments à fournir en vue de ce nouvel agrément.

|  |
| --- |
| **Partie 1 : Recommandations en vue de la constitution du dossier d’agrément de stage et de contenu du projet pédagogique** |

**1.1 Cadre général pour le DES-SP**

Chaque structure d’accueil, service ou unité, demandant l’agrément pour le DES de Santé publique et médecine sociale (DES-SP) s’engage :

* À disposer d’une **activité relevant de la santé publique**, clairement identifiée, et non d’une activité clinique exclusive ;
* À contribuer à la **formation de l’étudiant de 3e cycle** à travers l’acquisition de connaissances et compétences telles que mentionnées dans la maquette du DES-SP. Ce caractère formateur doit être précisé aux travers d’objectifs pédagogiques précis (partie 3 du dossier) en adéquation avec le niveau d’agrément visé ;
* À offrir un **encadrement** qualitativement et quantitativement conforme au niveau d’agrément prévu par la maquette du DES-SP ;
* À permettre à l’étudiant de 3e cycle de participer à des formations hors stage lui permettant de compléter sa formation théorique (réglementairement fixée à au moins 2 demi-journées hebdomadaires) et à tenir compte des contraintes de formation de l’interne dans l’organisation des travaux qui lui sont confiés ;

Il est rappelé que tout changement de titulaire de l’agrément doit motiver une nouvelle demande d’agrément.

**1.2 Recommandations pour un stage de phase socle (niveau 1)**

Conformément à la maquette du DES-SP, les stages agréés pour la spécialité en phase socle doivent proposer un **profil de poste adapté aux objectifs pédagogiques de base**. Un **suivi rapproché avec un enseignant de santé publique** doit permettre un **encadrement ou co-encadrement** adapté à l’étudiant. Cet encadrement peut être réalisé au sein de la structure d'accueil (enseignant au sein du stage) ou en dehors (suivi à distance) dès lors que les conditions le permettent (proximité géographique, intégration facilitée entre une structure non-hospitalière et une équipe encadrante,...). Cette souplesse, prévue par la maquette du DES-SP, doit permettre l’accès pour l’étudiant aux domaines moins représentés dans les structures universitaires qu’il lui faut acquérir en phase socle (prévention et promotion de la santé, économie de la santé, administration des services de santé, politiques de santé, etc.). Le stage de phase socle doit en outre offrir la possibilité pour l’étudiant de mettre en application l’apprentissage théorique et pratique qu’il aura acquis au cours de sa formation hors stage.

**1.3 Recommandations pour un stage de phase d’approfondissement (niveau 2)**

Conformément à la maquette du DES-SP, la structure d’accueil devra être en mesure de proposer un **profil de poste adapté aux objectifs pédagogiques du niveau 2**. Le niveau d’encadrement devra être suffisant pour une **supervision différée** et sera assuré par un **médecin qualifié en santé publique**.

Le stage en phase d’approfondissement doit également offrir la possibilité pour l’étudiant de mettre en application l’apprentissage théorique et pratique qu’il aura acquis au cours de sa formation hors stage.

Les stages ayant auparavant l’agrément pour le DES de santé publique pourront automatiquement prétendre à l’accueil des étudiants de 3e cycle pour la réalisation d’un stage de phase d’approfondissement.

**1.4 Recommandations pour un stage de phase de consolidation (niveau 3)**

Conformément à la maquette du DES-SP, la structure d’accueil devra être en mesure de proposer à l’assistant spécialiste de phase 3 la **réalisation d’un ou plusieurs projets de santé publique en autonomie supervisée**. L’encadrement devra être réalisé par un **professionnel de santé publique**.

|  |
| --- |
| **Partie 2 : Demande d’agrément de terrain de stage.  Fiche de renseignements** |

**Dossier à compléter sur ordinateur, à imprimer ensuite**

**Dossier à adresser par courrier électronique et papier à :**

Mme Marie-Hélène CANIGA (Secrétariat du DES)

ECEVE UMR 1123

UFR de Médecine – Université Paris Diderot, USPC

Site Villemin - 10 Avenue de Verdun - 75010 PARIS

e-mail : marie-helene.caniga@inserm.fr

Tél : 01 57 27 86 80

**Avec copie au :**

SPI – Association des Internes de Santé Publique

e-mail : stages@isp-paris.org

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

**2.1 Coordonnées administratives de la structure**

Dénomination officielle : Cliquez ici pour taper du texte.

Etablissement/Structure d’accueil : Cliquez ici pour taper du texte.

Pôle/Direction d’appartenance/Équipe : Cliquez ici pour taper du texte.

☐Statut Hospitalier (CHU – hors CHU)

☐Extra-hospitalier

Adresse : Cliquez ici pour taper du texte.

Ville : Cliquez ici pour taper du texte.

**2.2 Responsable administratif de la structure / Titulaire de l’agrément**

Nom : Cliquez ici pour taper du texte.

Tél : Cliquez ici pour taper du texte.

Courriel : Cliquez ici pour taper du texte.

**2.3 Responsable de l’encadrement, qualification**

Nom : Cliquez ici pour taper du texte.

Tél : Cliquez ici pour taper du texte.

Courriel : Cliquez ici pour taper du texte.

Qualification: Cliquez ici pour taper du texte.

*Joindre également un CV au dossier d’agrément.*

**2.4 Composition de l’équipe (médicale, et non médicale) qui accueillera l’interne**

Titres et postes : Cliquez ici pour taper du texte.

**2.5 Activités de la structure** (en bref, ou à reporter dans le projet pédagogique)

Décrire brièvement les principales missions de la structure d’accueil en regard de l’activité correspondante (recherche, évaluation, conseil, etc.)

|  |
| --- |
| Activité principale :Cliquez ici pour taper du texte. |
| Activités secondaires :Cliquez ici pour taper du texte. |

**2.6 Conditions d’accueil et de travail de l’étudiant** (locaux, matériel, logiciel, documentation)

Adresse du lieu où l’étudiant sera effectivement : Cliquez ici pour taper du texte.

Lieu de travail de l’étudiant :

* Pièce réservée : oui ☐ non ☐
* Propre table de travail : oui ☐ non ☐
* Propre ordinateur à temps complet : oui ☐ non ☐
* Accès constant à Internet : oui ☐ non ☐
* Accès à une ligne téléphonique : oui ☐ non ☐
* Logiciel de traitement de données : oui ☐ non ☐

Le service dispose-t-il d’un accès à des revues électroniques : oui ☐ non ☐

Le service dispose-t-il d’une bibliothèque universitaire ou d’un
fond documentaire accessible à l’interne ? oui ☐ non ☐

Réunions ou séminaires auxquels est convié l’étudiant ? oui ☐ non ☐

**2.7 Nouvel agrément ou renouvellement**

Service déjà agréé ? oui ☐ non ☐

Pour le DES-SP ? oui ☐ non ☐

Pour un autre DES ? (si oui, préciser)  oui ☐ non ☐

Cliquez ici pour taper du texte.

|  |
| --- |
| **Partie 3 : Fiche de poste de l’étudiant de 3e cycle / Projet** **pédagogique** |

La structure d’accueil à l’origine de la demande devra **fournir une fiche de poste**, avec un projet spécifique, par niveau d’agrément sollicité (phase socle/phase d’approfondissement/phase de consolidation).

Cette fiche de poste devra notamment lister les **compétences** que l’étudiant pourra acquérir au cours de son stage.

Il devra également être précisé si des **cours spécifiques** seront organisés au sein de la structure à destination de l’étudiant de 3e cycle et quels en seront les modalités.

Le projet pédagogique devra comporter une description générale des **activités et responsabilités** confiées à l’étudiant de 3e cycle.

**3.1 Description du projet pédagogique**

Ce projet doit faire mention des **objectifs pédagogiques** ainsi que les **tâches qui seront confiées** à l’étudiant de 3e cycle (ex. : analyse et synthèse bibliographiques, analyse de données, élaboration de protocoles, recueil de données, participation à des travaux de recherche, participation à des actions de santé publique, participation à des groupes de travail, réalisation de comptes-rendus de réunion, réalisation de rapports, écriture d’articles, de résumés, présentations orales en réunion interne ou congrès, etc.)

|  |
| --- |
| **Projet pédagogique de phase socle** *(le projet peut être détaillé en annexe du présent dossier d’agrément)*Cliquez ici pour taper du texte. |

|  |
| --- |
| **Projet pédagogique de phase d’approfondissement** *(le projet peut être détaillé en annexe du présent dossier d’agrément)*Cliquez ici pour taper du texte. |

|  |
| --- |
| **Projet pédagogique de phase de consolidation** *(le projet peut être détaillé en annexe du présent dossier d’agrément)*Cliquez ici pour taper du texte. |

**3.2 Adéquation pédagogique avec le référentiel de formation**

**Dans quels domaines du référentiel du DES-SP, l’étudiant de 3e cycle est-il susceptible d'acquérir des connaissances et/ou compétences ?**

☐ Biostatistiques

☐ Épidémiologie et méthodes en recherche clinique

☐ Informatique biomédicale et e-santé

☐ Gestion de la qualité, des risques et de la sécurité des soins

☐ Économie, administration des services de santé, politiques de santé

☐ Sciences humaines et sociales

☐ Environnement et santé

☐ Promotion de la santé

☐ Autre(s), préciser: Cliquez ici pour taper du texte.

**3.3 Modalités d’encadrement**

A quelle fréquence est-il prévu que l’étudiant de 3e cycle et l’encadrant se rencontrent ?

☐ 1 fois par semaine ☐ 1 fois par mois

☐ tous les 2 mois ☐ autre, précisez : Cliquez ici pour taper du texte.

*Il est rappelé que les connaissances et compétences sont consignées dans le portfolio de l’étudiant de 3e cycle qui les fait attester par l’encadrant, au cours et à l’issue du stage.*

**3.4 Activité clinique**

**Le stage comporte-t-il une activité clinique pour l’étudiant ?** oui ☐ non ☐

Si OUI, est-elle obligatoire ? oui ☐ non ☐

**En quoi consiste-t-elle ?** Cliquez ici pour taper du texte.

L’étudiant participe-t-il au service de garde ? oui ☐ non ☐

La participation à ce service de garde est-elle obligatoire ? oui ☐ non ☐

1. Décret n° 2016-1597 du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et modifiant le code de l'éducation (https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/11/25/MENS1620996D/jo) [↑](#footnote-ref-1)